

Décision

Générale

colonial

Décision n° 752/SG/FIN autorisant le rachat de la rente pour accident du travail au nommé Ali Mohamed Dini, matelot au service du port.

n° 752/SG/FIN

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
15 décembre 1967

Numéro JO
n° 13 du 10/12/1967

Date du numéro
10 décembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est autorisé le rachat de la rente concédée à M. Ali Mohamed Dini, matelot au: service du port, à la suite de son accident du travail survenu le 31 mai 1966. Art. 2, Le montant de ce rachat est fixé à cinq mille trois cent cinquante-trois francs Djibouti (5.353 F.D.).

Art. 3

La dépense visée ci-dessus sera supportée par le budget annexe du port en son

chapitre 2, article .8, § 3.